

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 L'ILE D'YEU

Séance du : 17 décembre 2024  
 Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/226



<p><b>Date Convocation</b> 11/12/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 11/12/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice           <b>27</b></li> <li>- présents               <b>15</b></li> <li>- procurations         <b>05</b></li> <li>- absents                 <b>07</b></li> </ul>	<p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 15 :</b> Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 5 :</b> Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 7 :</b> Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>SECRETAIRE :</b> Rémy BONNIN</p>
--	---

**TARIFS COMMUNAUX 2025 : TRAITEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

Rapporteur : Isabelle CADOU

Par délibération du 19 novembre 2024 (DEL/BC/19/11/197), le Conseil municipal a approuvé les tarifs relatifs au traitement des cadavres d'animaux domestique tels que suivants :

TRAITEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES	2023	2024	Proposition tarif 2025
cadavres d'animaux domestiques moins de 50 kg	90,00 €	94,05 €	95,00 €
cadavres d'animaux domestiques de + 100 kg	174,00 €	181,83 €	183,00 €

Ces tarifs doivent être revus.

Il a été constaté un oubli de tarification de tarification des animaux compris entre 50 et 100 kg.

TRAITEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES	2023	2024	Proposition tarif 2025
cadavres d'animaux domestiques moins de 50 kg	90,00 €	94,05 €	95,00 €
cadavres d'animaux domestiques de 50 à 100 kg	144,00 €	150,48 €	151,00 €
cadavres d'animaux domestiques de + 100 kg	174,00 €	181,83 €	183,00 €

Aussi, il est proposé de re-délibérer.

Il est précisé au Conseil municipal qu'il sera proposé au cours de l'année 2025 de revoir plus largement la stratégie de tarification dans ce domaine. En effet et pour rappel, en cas de décès d'un animal domestique, il faut faire appel à un service d'équarrissage (et le cas échéant, déclarer certains décès auprès des services de l'Etat : DPP). Le service d'équarrissage est payant. Les tarifs varient notamment selon le poids de l'animal et le nombre de kilomètres parcourus pour le transporter.

En l'absence d'opérateur privé sur l'île d'Yeu, c'est la Commune qui se retrouve de fait en situation d'être équarisseur pour partie, pour la partie conservation et transport. Il est donc nécessaire de travailler plus en détail à de nouveaux tarifs.

Vu le Code rural et de la pêche maritime et ses articles L226-1 à L226-9

Vu le Code rural et de la pêche maritime et son article L228-5,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

TRAITEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES	2023	2024	Proposition tarif 2025
cadavres d'animaux domestiques moins de 50 kg	90,00 €	94,05 €	95,00 €
cadavres d'animaux domestiques de 50 à 100 kg	144,00 €	150,48 €	151,00 €
cadavres d'animaux domestiques de + 100 kg	174,00 €	181,83 €	183,00 €

- ♦ **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 19 novembre 2024 (DEL/BC/19/11/197)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU